

126 Promouvoir la science citoyenne pour soutenir et démocratiser la conservation

CONSTATANT que la surveillance de la biodiversité nécessite un très grand nombre de données pour comprendre les changements écologiques, et que la science citoyenne améliore la collecte de données en permettant la constitution de vastes ensembles de données, une surveillance à long terme et un travail de terrain à prix abordable, tout en favorisant le bien-être de la collectivité grâce à l'appropriation des efforts de conservation ;

RECONNAISSANT que la science citoyenne permet de démocratiser la science, de favoriser un accès équitable aux données et d'encourager la gestion de l'environnement, en renforçant la résilience des communautés et la prise de décision grâce à une participation active ;

CONSCIENT que les peuples autochtones et les communautés locales apportent une précieuse contribution à l'amélioration des résultats scientifiques, notamment grâce à leurs connaissances traditionnelles et à la communication d'informations propres à un contexte donné ;

CONSCIENT ÉGALEMENT que les scientifiques citoyens, les défenseurs de l'environnement et les lanceurs d'alerte jouent un rôle crucial dans la mise au jour de crimes contre l'environnement et de violations des droits humains, comme le souligne la résolution 7.115 de l'UICN *Protéger les défenseurs des droits de l'homme et des peuples et les lanceurs d'alerte dans le domaine de l'environnement* (Marseille, 2020) ;

RAPPELANT EN OUTRE que la science citoyenne stimule le sentiment d'appartenance à une communauté et l'esprit de collaboration entre participants, en créant des liens et des réseaux capables de renforcer la cohésion sociale et de soutenir les initiatives scientifiques en œuvrant conjointement à la réalisation d'objectifs communs, en aidant à jeter des passerelles, en créant des réseaux et des alliances, et en donnant aux communautés les moyens d'agir, ce qui conduit à une responsabilité sociale accrue ;

RECONNAISSANT le rôle de la science citoyenne dans la production de données pour le suivi de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacéesTM, vivement encouragée par les organisations de l'UICN en vue de renforcer la conservation ;

CONSTATANT que l'UICN, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations reconnaissent l'intérêt de la science citoyenne dans le cadre de différentes initiatives, dont le suivi des Objectifs de développement durable ;

SE FÉLICITANT de la décision 15/5 de 2022 de la Convention sur la diversité biologique, qui invite à mettre les systèmes de suivi et d'information communautaires et la science citoyenne au service de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; et

CONSIDÉRANT la 66e réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, au cours de laquelle le Groupe consultatif scientifique et technique a insisté sur le potentiel de la science citoyenne en termes d'amélioration de l'environnement mondial, de sensibilisation, de fiabilité des données et de prise en compte des connaissances des peuples autochtones et des communautés locales ;

Le Congrès mondial de la nature 2025, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général de l'UICN d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour favoriser la science citoyenne, y compris la protection contre les crimes contre la nature et la protection pour les défenseurs, en établissant un groupe de travail d'ici à 2026 et en nommant un responsable de haut niveau.

2. PRIE INSTAMMENT les Présidents de Commissions d'intégrer la science citoyenne dans leurs activités et d'apporter leur appui au groupe de travail.

3. PRIE INSTAMMENT les Membres de l'UICN de protéger les défenseurs de l'environnement et les lanceurs d'alerte, en reconnaissant leur rôle dans la préservation des ressources, la promotion de la justice et la lutte contre la criminalité environnementale.

4. DEMANDE aux gouvernements, organisations non gouvernementales, traités et instituts de recherche d'intégrer la science citoyenne dans les projets, de la conception au suivi, visant à soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en mettant l'accent sur la Cible 3.

5. PRIE INSTAMMENT les parties prenantes de donner la priorité à la surveillance communautaire, aux connaissances traditionnelles, à la science citoyenne et à la collecte de données sur le bien-être, en encourageant les outils *open source*, la transparence et les réseaux favorisant la conservation.

6. CONVIENT de reconnaître la contribution de la science citoyenne à la prise de décisions, à l'approfondissement des connaissances, à l'optimisation des résultats et à la résolution des problèmes.

7. INVITE les peuples autochtones, les communautés locales, les gardes forestiers et la société civile à prendre part activement à des activités de science citoyenne, en tirant parti de la diversité des connaissances, en favorisant l'inclusion et en encourageant la participation aux processus de suivi et de prise de décision.

8. ENCOURAGE les organisations multilatérales, les gouvernements et les fondations à allouer des ressources, à accélérer la recherche, à soutenir des projets et à démocratiser la science grâce à un accès équitable aux données.